L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇOIS.

11 Février 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

AUX FRANÇOIS.

11 Février 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE s'avançant dans la carriere de ſes travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des Provinces, des Villes, des Communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoiſſance; mais elle entend auſſi les murmures, les clameurs de ceux que bleſſent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiéte des maux particuliers, elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injuſtice; mais elle regarde comme un de ſes devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on chercheroit à vous ſurprendre. Eh! que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance! On a feint d'ignorer quel bien avoit fait l'Aſſemblée nationale: nous allons vous le rappeler. On a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait: nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on a fait naître des inquiétudes ſur ce qu'elle fera: nous allons vous l'apprendre.

Qu'a fait l'Aſſemblée?

Elle a tracé d'une main ferme, au milieu des orages, les principes de la Conſtitution qui aſſure à jamais votre liberté.

Les droits des hommes étoient méconnus, insultés depuis des siecles; ils ont été rétablis pour l'humanité entiere, dans cette Déclaration qui à jamais sera le cri de ralliement contre les oppresseurs, & la loi des Législateurs eux-mêmes.

La Nation avoit perdu le droit de décréter & les loix & les impôts: ce droit lui a été restitué, & en même temps ont été consacrés les vrais principes de la Monarchie, l'inviolabilité du Chef auguste de la Nation, & l'hérédité du Trône dans une famille si chere à tous les François.

Nous n'avions que des Etats-Généraux: vous avez maintenant une Assemblée nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des Ordres, nécessairement divisés, & asservis à d'antiques prétentions, y dictoient les Décrets, & pouvoient y arrêter l'essor de la volonté nationale. Ces Ordres n'existent plus: tout a disparu devant l'honorable qualité de Citoyen.

Tout étant devenu Citoyen, il vous falloit des Défenseurs Citoyens; & au premier signal on a vu cette Garde nationale qui, rassemblée par le patriotisme, commandée par l'honneur, par-tout maintient ou ramene l'ordre, & veille avec un zèle infatigable, à la sûreté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des privileges sans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, composoient tout notre droit public: ils sont détruits; & à la voix de votre Assemblée, les Provinces les plus jalouses des leurs, ont applaudi à leur chûte; elles ont senti qu'elles s'enrichissoient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, si puissante encore dans

ſes derniers débris, couvroit la France entiere : elle a diſparu ſans retour.

Vous étiez ſoumis, dans les Provinces, au régime d'une adminiſtration inquiétante : vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté des Citoyens : ils ſont anéantis.

Vous vouliez une organiſation complette des Municipalités : elle vient de vous être donnée; & la création de tous ces Corps, formés par vos ſuffrages, préſente en ce moment, dans toute la France, le ſpectacle le plus impoſant.

En même temps l'Aſſemblée nationale a conſommé l'ouvrage de la nouvelle diviſion du Royaume, qui ſeule pouvoit effacer juſqu'aux dernieres traces des anciens préjugés; ſubſtituer à l'amour-propre de Province l'amour véritable de la Patrie; aſſeoir les baſes d'une bonne repréſentation, & fixer à la fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raiſon de leurs rapports avec la choſe publique; problême difficile, dont la ſolution étoit reſtée inconnue juſqu'à nos jours.

Dès long-temps vous deſiriez l'abolition de la vénalité des Charges de Magiſtrature : elle a été prononcée. — Vous éprouviez le beſoin d'une réforme, du moins proviſoire, des principaux vices du Code criminel : elle a été décrétée, en attendant une réforme générale. — De toutes les parties du Royaume nous ont été adreſſées des plaintes, des demandes, des réclamations : nous y avons ſatiſfait autant qu'il étoit en notre pouvoir. — La multitude des engagemens publics effrayoit : nous avons conſacré les principes ſur la foi qui leur eſt due. — Vous redoutiez le pouvoir des Miniſtres : nous leur

avons imposé la loi rassurante de la responsabilité.

L'impôt de la Gabelle vous étoit odieux : nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons promis l'entiere destruction; car il ne nous suffit pas que les impôts soient indispensables pour les besoins publics, il faut encore qu'ils soient justifiés par leur égalité, leur sagesse, leur douceur.

Des pensions immodérées, prodiguées souvent à l'insu de votre Roi, vous ravissoient le fruit de vos labeurs : nous avons jetté sur elles un premier regard sévere, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une stricte justice.

Enfin, les Finances demandoient d'immenses réformes; secondés par le Ministre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé sans relâche, & bientôt vous allez en jouir.

Voilà notre ouvrage, François, ou plutôt voilà le vôtre : car nous ne sommes que vos organes, & c'est vous qui nous avez éclairés, encouragés, soutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous sommes enfin parvenus! Quel honorable héritage vous allez transmettre à votre postérité! Elevés au rang de Citoyens, admissibles à tous les emplois, Censeurs éclairés de l'Administration quand vous n'en serez pas les Dépositaires, sûrs que tout se fait & par vous & pour vous, égaux devant la Loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune; quelle plus belle condition! Pourroit-il être encore un seul Citoyen, vraiment digne de ce nom, qui osât tourner ses regards en arriere, qui voulût relever les débris dont nous sommes environnés, pour en recomposer l'ancien édifice?

Et pour tant, que n'a-t-on pas dit? que n'a-t-on

pas fait pour affoiblir en vous l'impreſſion naturelle que tant de biens doivent produire?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit: c'eſt qu'il falloit tout reconſtruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regretter? Veut-on le ſavoir? Que ſur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge les hommes qui n'en profitoient pas; qu'on interroge même la bonne foi des hommes qui en profitoient; qu'on écarte ceux-là qui, pour ennoblir les afflictions de l'intérêt perſonnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commiſération, le ſort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent ſi indifférens; & l'on verra ſi la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les ſuffrages faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation..... & tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur! Trop de précipitation! Ignore-t-on que c'eſt en attaquant, en renverſant tous les abus à la fois, qu'on peut eſpérer de s'en voir délivré ſans retour; qu'alors, & alors ſeulement, chacun ſe trouve intéreſſé à l'établiſſement de l'ordre; que les réformes lentes & partielles ont toujours fini par ne rien réformer; enfin, que l'abus que l'on conſerve devient l'appui, & bientôt le reſtaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir détruits?

Nos Aſſemblées ſont tumultueuſes..... Et qu'importe, ſi les Décrets qui en émanent ſont ſages? Nous ſommes, au reſte, loin de vouloir préſenter à votre admiration les détails de tous nos débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-mêmes; mais nous avons ſenti en même temps qu'il étoit trop injuſte de chercher à s'en prévaloir, & qu'après tout, cette impétuoſité étoit l'effet preſqu'inévitable du premier combat qui ſe ſoit peut-

être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuse d'avoir aspiré à une perfection chimérique... Reproche bizarre, qui n'est, on le voit bien, qu'un vœu mal déguisé pour la perpétuité des abus. L'Assemblée nationale ne s'est point arrêtée à ces motifs servilement intéressés ou pusillanimes : elle a eu le courage, ou plutôt la raison de croire que les idées utiles, nécessaires au genre humain, n'étoient pas exclusivement destinées à orner les pages d'un livre, & que l'Etre suprême, en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de sa nature, ne lui avoit pas défendu de l'appliquer à l'ordre social devenu le plus universel de ses intérêts, & presque le premier de ses besoins.

Il est impossible, a-t-on dit, de régénérer une Nation vieille & corrompue.... Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs, & qu'une Nation se rajeunit, le jour où elle a résolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle : comme déjà son cœur palpite de joie & d'espérance ! Comme ses sentimens son purs, nobles, patriotiques ! Avec quel enthousiasme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admise à prêter le serment de Citoyen !... Mais pourquoi répondre à un aussi misérable reproche ? l'Assemblée nationale seroit-elle donc réduite à s'excuser de n'avoir pas désespéré du Peuple François ?

On n'a encore rien fait pour le Peuple, a-t-on osé dire.... Et c'est sa cause qui triomphe par-tout. Rien fait pour le Peuple ! Et chaque abus que l'on a détruit, ne lui prépare-t-il pas, ne lui assure-t-

il pas un ſoulagement ? Etoit-il un ſeul abus qui ne peſât ſur le Peuple ?

Il ne ſe plaignoit pas.... C'eſt que l'excès de ſes maux étouffoit ſes plaintes.... Maintenant il eſt malheureux... Dites plutôt : il eſt encore malheureux ; ... mais il ne le ſera pas long-temps : nous en faiſons le ſerment.

Nous avons détruit le Pouvoir exécutif... non ; dites le Pouvoir miniſtériel ; & c'eſt lui qui détruiſoit, qui ſouvent dégradoit le Pouvoir exécutif. Le Pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé en lui montrant ſes véritables droits ; & ſur-tout, nous l'avons ennobli en le faiſant remonter à la véritable ſource de ſa puiſſance, la puiſſance du Peuple.

Il eſt maintenant ſans force,... contre la Conſtitution & la Loi, cela eſt vrai ; mais en leur faveur, il ſera plus puiſſant qu'il ne le fut jamais.

Le Peuple s'eſt armé.... Oui, pour ſa défenſe : il en avoit beſoin. — Mais, dans pluſieurs endroits, il en eſt réſulté des malheurs.... Peut-on les reprocher à l'Aſſemblée nationale ? Peut-on lui imputer des déſaſtres dont elle gémit, qu'elle a voulu prévenir, arrêter par toute la force de ſes Décrets, & que va faire ceſſer ſans doute l'union déſormais indiſſoluble entre les deux Pouvoirs, & l'action irréſiſtible de toutes les forces nationales ?

Nous avons paſſé nos pouvoirs : la réponſe eſt ſimple. Nous étions inconteſtablement envoyés pour faire une Conſtitution : c'étoit le vœu, c'étoit le beſoin de la France entiere. Or, étoit-il poſſible de la créer, cette Conſtitution, de former un enſemble, même imparfait, de Décrets conſtitutionnels, ſans la plénitude des pouvoirs que nous avons exercés ? Diſons plus : ſans l'Aſſemblée nationale, la France étoit perdue ; ſans le principe qui ſoumet

tout à la pluralité des ſuffrages libres, & qui a fait tous nos Décrets, il étoit impoſſible de concevoir une Aſſemblée nationale ; il eſt impoſſible de concevoir, nous ne diſons pas une Conſtitution, mais même l'eſpoir de détruire irrévocablement le moindre des abus. Ce principe eſt d'éternelle vérité : il a été reconnu dans toute la France ; il s'eſt reproduit de mille manieres dans ces nombreuſes Adreſſes d'adhéſion, qui rencontroit ſur toutes les routes cette foule de libelles où l'on nous reproche d'avoir excédé nos pouvoirs. Ces adreſſes, ces félicitations, ces hommages, ces ſermens patriotiques, quelle confirmation des pouvoirs que l'on vouloit nous conteſter !

Tels ſont, François, les reproches que l'on fait à vos Repréſentans dans cette foule d'écrits coupables, où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah ! vainement on s'y flatte de nous décourager : notre courage redouble ; vous ne tarderez pas à en reſſentir les effets.

L'Aſſemblée va vous donner une Conſtitution militaire qui, compoſant l'Armée de Soldats citoyens, réunira la valeur qui défend la Patrie, & les vertus civiques qui la protegent ſans l'effrayer.

Bientôt elle vous préſentera un ſyſtême d'impoſitions qui ménagera l'agriculture & l'induſtrie, qui reſpectera enfin la liberté du Commerce ; un ſyſtême qui, ſimple, clair, aiſément conçu de tous ceux qui payent, déterminera la part qu'ils doivent, rendra facile la connoiſſance ſi néceſſaire de l'emploi des revenus publics, & mettra ſous les yeux de tous les François le véritable état des Finances, juſqu'à préſent labyrinthe obſcur, où l'œil n'a pu ſuivre la trace des tréſors de l'Etat.

Bientôt un Clergé-citoyen, soustrait à la pauvreté comme à la richesse, modele à la fois du riche & du pauvre, pardonnant les expressions injurieuses d'un délire passager, inspirera une confiance vraie, pure, universelle, qui n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette sorte de pitié qui humilie; il fera chérir encore davantage la Religion; il en accroîtra l'heureuse influence par des rapports plus doux & plus intimes entre les Peuples & les Pasteurs; & il n'offrira plus le spectacle que le patriotisme du Clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette Assemblée, de l'oisiveté opulente & de l'activité sans récompense.

Bientôt un système de Loix criminelles & pénales, dictées par la raison, la justice, l'humanité, montrera jusques dans la personne des victimes de la Loi, le respect dû à la qualité d'homme, respect sans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un Code de Loix civiles, confié à des Juges désignés par votre suffrage, & rendant gratuitement la justice, fera disparoître toutes ces Loix obscures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude sembloient laisser, même à un Juge integre, le droit d'appeler justice sa volonté, son erreur, quelquefois son ignorance; mais jusqu'à ce moment vous obéirez religieusement à ces mêmes Loix, parce que vous savez que le respect pour toute loi non encore révoquée, est la marque distinctive du vrai Citoyen.

Enfin nous terminerons nos travaux par un Code d'instruction & d'éducation nationale, qui mettra la Constitution sous la sauve-garde des générations naissantes; & faisant passer l'instruction civique par tous les degrés de la représentation, nous trans-

mettrons, dans toutes les classes de la société, les connoissances nécessaires au bonheur de chacune de ces classes, en même temps qu'à celui de la société entiere.

Voyez, François, la perspective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous! Il reste encore quelques pas à faire, & c'est où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuse vivacité; redoutez sur-tout les violences, car tout désordre peut devenir funeste à la liberté. Vous chérissez cette liberté; vous la possédez maintenant: montrez-vous dignes de la conserver, soyez fideles à l'esprit, à la lettre des Décrets de vos Représentans, acceptés ou sanctionnés par le Roi; distinguez soigneusement les droits abolis sans rachat, & les droits rachetables, mais encore existans. Que les premiers ne soient plus exigés, mais que les seconds ne soient point refusés. Songez aux trois mots sacrés qui garantissent ces Décrets: LA NATION, LA LOI, LE ROI. La Nation, c'est vous: la Loi, c'est encore vous; c'est votre volonté: le Roi, c'est le gardien de la Loi. Quels que soient les mensonges qu'on prodigue, comptez sur cette union. C'est le Roi qu'on trompoit: c'est vous qu'on trompe maintenant; & la bonté du Roi s'en afflige: il veut préserver son peuple des flatteurs qu'il a éloignés du Trône; il en défendra le berceau de son fils; car au milieu de vos Représentans, il a déclaré qu'il faisoit de l'Héritier de la Couronne le gardien de la Constitution.

Qu'on ne vous parle plus de deux partis. Il n'en est qu'un; nous l'avons tous juré: c'est celui de la liberté. Sa victoire est sûre, attestée par les conquê-

tes qui se multiplient tous les jours. Laissez d'obscurs blasphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies; pensez seulement que, s'ils nous louoient; la France seroit perdue. Gardez-vous sur-tout de réveiller leurs espérances par des fautes, par des désordres, par l'oubli de la Loi. Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'Impôt. Ah! ne leur préparez pas une joie cruelle! Songez que cette dette... Non, ce n'est plus une dette: c'est un tribut sacré, & c'est la Patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfans; elle ne le laissera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudroient voir tarir pour l'Etat le Trésor public, maintenant tari pour eux; ils aspiroient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impossibles la bonté magnanime du Roi. François, secondez votre Roi; par un saint & immuable respect pour la Loi, défendez contr'eux son bonheur, ses vertus, sa véritable gloire; montrez qu'il n'eut jamais d'autres ennemis que ceux de la Liberté; montrez que pour elle & pour lui votre constance égalera votre courage; que pour la Liberté dont il est le garant, on ne se lasse point, on est infatigable. Votre lassitude étoit le dernier espoir des ennemis de la révolution; ils le perdent: pardonnez-leur d'en gémir, & déplorez, sans les haïr, ce reste de foiblesse, toutes ces miseres de l'humanité. Cherchons, disons même ce qui les excuse. Voyez quel concours de causes a dû prolonger, entretenir, presque éternîser leur illusion. Eh! ne faut-il pas quelque temps pour chasser de sa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie? Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'esprit, des opinions inculquées dans l'enfance,

entretenues par les formes extérieures de la Société; long-temps favorisées par la servitude publique qu'on croyoit éternelle, cheres à un genre d'orgueil qu'on imposoit comme un devoir; enfin mises sous la protection de l'intérêt personnel, qu'elles flattoient de tant de manieres. Perdre à la fois ses illusions, ses espérances, ses idées les plus chéries, une partie de sa fortune, est-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir sans quelques regrets, sans des efforts, sans des résistances d'abord naturelles, & qu'ensuite un faux point d'honneur s'impose quelquefois à lui-même? Eh! si dans cette classe n'aguere si favorisée, il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent se faire à tant de pertes à la fois, soyez généreux; songez que, dans cette même classe, il s'est trouvé des hommes qui ont osé s'élever à la dignité de Citoyens, intrépides défenseurs de vos droits, & dans le sein même de leur famille, opposant à leurs sentimens les plus tendres, le noble enthousiasme de la liberté.

Plaignez, François, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés; mais, sous l'empire des Loix, que le mot de *vengeance* ne soit plus prononcé. Courage, persévérance, générosité, les vertus de la liberté; nous vous les demandons au nom de cette liberté sacrée, seule conquête digne de l'homme, digne de vous, par les efforts, par les sacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui se sont mêlées aux malheurs inséparables d'une grande révolution; ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les Annales du monde nous aient transmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre? Rien, non rien, qu'une funeste impatience : encore quelques momens....

C'eſt pour la liberté ! Vous avez donné tant de ſiécles au deſpotiſme ! Amis, Citoyens, une patience généreuſe au lieu d'une patience ſervile. Au nom de la Patrie, vous en avez une maintenant ; au nom de votre Roi, vous avez un Roi : il eſt à vous ; non, plus le Roi de quelques milliers d'hommes, mais le Roi des François.... de tous les François. Qu'il doit mépriſer maintenant le deſpotiſme ! qu'il doit le haïr ! Roi d'un Peuple libre, comme il doit reconnoître l'erreur de ces illuſions menſongeres, qu'entretenoit ſa Cour, qui ſe diſoit ſon Peuple ! preſtiges répandus autour de ſon berceau, enfermés comme à deſſein dans l'éducation Royale, & dont on a cherché, dans tous les temps, à compoſer l'entendement des Rois, pour faire des erreurs de leurs penſées le patrimoine des Cours. Il eſt à vous : qu'il nous eſt cher ! Ah ! depuis que ſon Peuple eſt devenu ſa Cour, lui refuſerez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite ? Déſormais, qu'il n'apprenne plus aucune de ces ſcenes violentes, qui ont tant affligé ſon cœur ; qu'il apprenne au contraire, que l'ordre renaît, que par-tout les propriétés ſont reſpectées, défendues ; que vous recevez, que vous placez ſous l'égide des Loix, l'innocent, le coupable.... De coupable ! il n'en eſt point, ſi la Loi ne l'a prononcé. Ou plutôt, qu'il apprenne encore, votre vertueux Monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles exemples qui déjà ont illuſtré le berceau de la Liberté Françoiſe.... Etonnez-le de vos vertus, pour lui donner plutôt le prix des ſiennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique & le ſpectacle de votre félicité.

Pour nous, pourſuivant notre tâche laborieuſe,

598

voués, consacrés au grand travail de la Constitution, votre ouvrage autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumieres de la France & vainqueurs de tous les obstacles. Satisfaits de notre conscience, convaincus, & d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt sacré de la Constitution, sous la garde des vertus nouvelles, dont le germe, enfermé dans vos ames, vient d'éclore aux premiers jours de la Liberté.

Signé, BUREAUX DE PUSY, *Président*; LABORDE DE MEREVILLE, l'Abbé EXPILLY, le Vicomte DE NOAILLES, GUILLOTIN, le Baron DE MARGUERITES, le Marquis DE LA COSTE, *Secrétaires*.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.